

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/39

Conseil municipal du mardi 9 juin 2026

Date de convocation du conseil municipal : 4 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT

Secrétaire élu : Aurore TOMA

Membres présents à la séance : Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Membres excusés : Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Christine MORIN ; Constance DOUSSET donne pouvoir à Elodie MEGE-MULLER ;

Excusé-e-s : -

OBJET : Commission communale des impôts directs
--

L'article 1650 du code général des impôts en son paragraphe 3 stipule que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général de conseils municipaux.

Cette commission est présidée par le maire et comprend huit commissaires titulaires et autant de suppléants dans les communes de 2 000 habitants et plus.

Les seize commissaires (titulaires et suppléants) sont choisis par le directeur des services fiscaux sur une liste de 32 contribuables dressée par le conseil municipal (article L.2121-32 du Code général des collectivités territoriales) qui doivent représenter équitablement toutes les catégories de contribuables.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est donc proposé une liste de 32 personnes remplissant les conditions précisées, afin que le directeur des services fiscaux choisisse parmi celles-ci les 16 commissaires titulaires et suppléants.

Liste complète :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - Eloïse REVOL | - Marie-Christine GUIGNARD |
| - Patricia BARTHOLUS | - Jean-Marc GRANGE |
| - Paul RIVOIRE | - Audrey JANIN-THIVOS |
| - Michel LARDELLIER | - Jean-Marc DELORME |
| - Marie-Thérèse BIRET | - Isabelle BEZAULT |
| - Eric BOUCHARD | - Jean-Pierre DUMORTIER |

- Marie-Ange MARCHAND
- Nancy PEFAURE
- Bernard DARFEUILLE
- Magali NOIRY
- Patrick POCACHARD
- Benoit DUVAL
- Magali FOUBERT
- Raphaël POCCACHARD
- Alexandra BERT
- Dominique MUGNIER

Le conseil municipal,

- Marie-Laure GIZOLME
- Marc CHANOZ
- André BROTTET
- Jean-Paul JASSERAND
- Jean-Michel CHANTRE
- Nicolas MOREL
- Anne-Marie ROZIER
- Marc LESPINASSE
- Patrick LHOTTE
- Michel BEAUQUIS

Après en avoir valablement délibéré,

APPROUVE la liste des personnes proposées au directeur des services fiscaux.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet et de la transmission en préfecture le 10 juin 2026

Philippe TISSOT
Maire

